

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 17 juin 2011

L'an deux mille onze,
Le dix sept Juin deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 9 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme BLOT Laura, Mme SAINT - PIERRE Valérie, M. CABART Jean Claude.

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs : Mme FONTANIVE Marzéna à Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal à Mme GUERIN Denise.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 22/06/2011

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE -
SUPPRESSION DE POSTE (adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 5h).**
N°1166

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 11/17 en date du 07/04/2011 créant à compter du 1^{er} juillet 2011 un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe sur un temps non complet de 5h/35 par semaine et ce, pour faire suite à un avancement de grade d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe basé sur un temps non complet de 5h/35

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 5h heures à compter du 01 Août 2011.

Considérant la saisine obligatoire du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) en date du 16/04/2011 pour la suppression du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe sur un temps non complet de 5h00.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 5/35 heures à compter du 01 Août 2011,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 23/06/2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX
Le Maire,
Roland LECLERE.